



Saint Aubin du Cormier,
le 13 novembre 2018

Communiqué

Journée ACB en Bretagne

Les incertitudes de la voie professionnelle :

De quelle liberté parle-t-on ?

Dans le cadre de la nouvelle loi « liberté de choisir son avenir professionnel », les incertitudes et les questions demeurent.

- S'est-on vraiment interrogé sur la qualité de la formation et des diplômes que nous allons délivrer aux stagiaires et apprentis, futurs citoyens et salariés ?
- Quelles sont les garanties pour que soient conservés les enseignements généraux, peu techniques par définition mais essentiels dans la formation du citoyen, autonome et responsable ?
- A-t-on vraiment pris en compte les contraintes pédagogiques et les conditions de travail des agents dans l'élaboration des progressions, dont on doit souhaiter qu'elles restent pertinentes et adaptées aux exigences du référentiel diplôme ?
- Au prétexte d'une individualisation des parcours de formation, ne s'autorise-t-on pas toute sorte de dérive dans la constitution des groupes d'apprenants, aussi bien mixité des publics, des parcours, ou autre bricolage, à des fins d'économie d'échelle ?
- Réduire l'apprenant à un coût, exiger ainsi de la part des équipes non pas une efficacité dans la mission de formation mais une efficacité en termes exclusivement économiques n'est-ce pas se tromper gravement sur les objectifs et les missions que doit se donner l'enseignement agricole public ?
- Les autorités académiques, les directions d'établissement dans le Plan d'accompagnement des EPL ont-elles prévu de se doter des moyens matériels et

SNETAP-FSU Bretagne – Albéric Perrier, Lycée Théodore Monod – 55, boulevard de la Bouvardière –
BP 55124 – 35651 Le Rheu cedex - bretagne@snetap-fsu.fr – 07.70.44.33.11

<http://snetap-fsu.fr/comp/bzh/>

humains nécessaires par centre (chargé d'ingénierie, animateur de réseau, etc.) et ont-elles engagé la juste et légitime consultation et concertation des personnels qui font vivre les centres ?

- Ces nouvelles perspectives garantissent-elles le maintien et l'amélioration de l'emploi des personnels dans les centres ?

En tout état de cause, le SNETAP-FSU s'oppose à cette loi qui risque d'être destructrice pour l'apprentissage agricole public et pour l'ensemble des EPL, déjà fragilisés par des recrutements difficiles, quelle que soit la voie de formation.

En tout état de cause, le SNETAP-FSU Bretagne, d'ores et déjà et dès le lendemain des élections professionnelles, fera entendre sa voix aussi bien dans le cadre des instances locales que régionales. Il saura accompagner les personnels dans la défense de leur droit et pour une vraie reconnaissance de leur mission de service de public de formation.